



Reconstitution de capital de points

Par **mzaulnay**, le **09/11/2008** à **15:11**

Bonjour,rnrnJ'ai reçu le 20/11/2007 l'avis de la reconstitution de mon capital de points à 12, alors que j'avais commis le 10/10/07 deux infractions qui auraient dû conduire à 6 points de perte. Ces six points ont été récemment retenus de mon capital de points alors qu'il avait précédé la reconstitution de mon capital. Il y a, ce me semble, un mauvais timing. Puis-je contester et demander l'annulation des 6 points qui aurait dû m'être retirés avant.

Par **Tisuisse**, le **09/11/2008** à **17:23**

Ben non, il n'y a pas d'erreur. Les points ne sont retirés qu'à l'une des échéances suivantes :rn- date du paiement de l'infraction,rn- date de l'échéance de l'amende forfaitaire majorée,rn- date de l'exécution de l'ordonnance pénale,rn- date du jugement définitif.rnrnVisiblement, l'une de ces date est arrivée APRES le 20.11.2007 donc les 6 points ont été retirés sur 12.

Par **Roland52**, le **09/11/2008** à **19:03**

D'autre part, vous avez de la chance, si je peux m'exprimer ainsi.rnEn admettant que les 6 points soient retenu avnt le 20/11/2007, vous RE-partiez pour 3 ans avec ces 6 points + les autres qui vous ont été annulés.rnLà, actuellement, ils vous reste $(12-6)=6$ points et l'occasion de faire un stage, si vous ne l'avez pas fait ces 2 dernières années, pour avoir $(6+4)$ 10 points sur votre permis.rnBien cordialement.

Par **mzaulnay**, le **09/11/2008** à **19:46**

merci de me répondre, si je comprend bien les 4 conditions précitées sont nécessaire pour que les points soient effectivement retirés, en conséquence il m'en reste 6 et si je suis votre raisonnement, je peux attendre d'avoir une infraction avant de passer le stage ;rnil me reste 6 pts le 12/11/2008rnje commet une infraction le 13/11/2008, si je ne la pai pas etc... les points ne seront soustrait qu'au meilleur des cas dans 6 mois donc si je passe un stage j'aurai entre temps récupéré 4 points,rnl'avantage et que si je ne commet aucune infraction en 3 ans, je peux reconstituer mon capital sans avoir à passer de stagernen etes vous d'accord^rnp ar avance merci

Par **Roland52**, le **09/11/2008** à **20:50**

Si vous voulez bien RE-lire, "Tisuisse" vous à mentionnez, je cite : Les points ne seront retirés QU'A L'UNE DES ÉCHÉANCES suivantes. Et non les 4 réunies !!rnrnConcernant la "nouvelle infraction", les points peuvent être TRÉS vite retirés. Par ex : 0,51g est vous êtes à 0. Là, en courant vite, vous pourrez effectivement faire un stage qui vous permettra de récupérer 4 points. De cette façon, il vous en restera 2. ATTENTION de ne pas faire de bêtises pendant les 2 ans ou vous ne pourrez pas faire de stage. Ceinture 2 points, téléphone 3 et les voitures banalisées à tout va à n'importe quelle heure à L'ENTRÉE DES VILLES ET DES VILLAGES.rn(56-5= 51 kms/h soit 1 point en - !!)rnrnQuand à attendre 3 ans (1 092 jrs), c'est exact.rnrnConclusion, comme dirait l'Aspaléte : C'est vous qui voyez !!